

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session régulière du 05 juillet 2016

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 5 juillet 2016, à l'heure et au lieu habituel sous la présidence du maire M Daniel Tremblay, sont aussi présents les conseillers suivants:

Sont présents : Mme Georgette Bouchard
 Mme Édith Lalancette
 Mme Louise De Launière
 M. Serge Dufour
 M. Michel Mercier
 M. André Côté

Est également présente, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre à titre de secrétaire d'assemblée.

Raphael Langevin, l'employé municipal ainsi que quelques citoyens assistent à la rencontre.

Résolution no 3599-07-16 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé et que le sujet «Affaires nouvelles» demeure ouvert jusqu'à la fin de la session:

ADOPTÉE

Résolution no 3600-07-16 Adoption du procès-verbal du 06 juin 2016

Les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu copie du procès-verbal de la session régulière du 6 juin 2016.

**EN CONSÉQUENCE ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 6 juin 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE

Résolution no 3601-07-16 Ratification des comptes

- a) Liste des comptes déjà payés en juin 2016 + salaire sec.-très, les paiements directs et les chèques no 423 à 446 incl. : \$ 13 668.73
- b) Liste des comptes à payer au 05 juillet 2016 : \$ 34 684.14

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la liste des comptes soit acceptée telle que rédigée.

ADOPTÉE

Assermentation de la directrice générale et secrétaire trésorière

Assermentation de Madame Nadia Cloutier-St-Pierre, au poste de directrice générale – secrétaire-trésorière.

Je soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale - secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, jure solennellement que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.

Nadia Cloutier-St-Pierre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Assermentée devant moi à
Notre-Dame-de-Lorette
Ce 8 juillet 2016

M. Daniel Tremblay, Maire

Résolution no 3602-07-16 Comptoir solidaire

ATTENDU QU'une inspectrice en bâtiment pour les assurances a visité les locaux de la municipalité;

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués pour cloisonner le réservoir à mazout qui se situe à l'entrée de la future épicerie communautaire (comptoir solidaire);

ATTENDU QUE pour effectuer les démarches pour les demandes de subventions, le comité du comptoir solidaire doit avoir un représentant qui siège au conseil municipal;

**II EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette accepte d'assumer les frais pour les travaux relatifs à la cloison du réservoir de mazout;

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise Mme Georgette Bouchard à être la représentante du comité du comptoir solidaire;

ADOPTÉE.

Résolution no 3603-07-16 Employé municipal

ATTENDU QUE l'employé municipal, Raphael Langevin fasse maintenant partie intégrale du fichier de paie;

ATTENDU QUE M. Langevin veut un salaire de 12.50\$ / heure;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte les conditions salariales demandées par M. Langevin et :

QUE l'employé municipal a le droit à tous les congés fériés mentionnés dans la loi sur les normes du travail ;

QUE l'employé municipal devra négocier ses conditions salariales avant l'étude du budget de l'année suivante ;

QUE cette résolution prenne effet immédiatement ;

ADOPTÉE.

Panne d'eau potable

Dans la fin de semaine du 24-25-26 juin, une panne d'eau potable est survenue et a touché tous les citoyens ayant l'aqueduc. M. Langevin était absent et personne n'a été nommé responsable pour réparation. M Serge Dufour a fait tout en son possible afin de régler le problème.

Des discussions ont lieu afin de déterminer s'il serait pertinent de nommer un responsable.

Les conseillers masculins se portent volontaire pour être responsables si cette situation se présente à l'avenir.

Résolution no 3604-07-16 Demande de subvention Canada Pic 150

ATTENDU QUE la directrice général a complété une demande de subvention dans le programme Canada Pic 150;

ATTENDU QUE les frais admissibles sont en rapports avec la mise en valeur des infrastructures communautaires;

ATTENDU QUE l'entrée de l'édifice municipal doit être refaite

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale – secrétaire trésorière à remplir tout document relatif à la demande de subvention Canada Pic 150;

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la demande de subvention égale à 7186.00\$ soit 50% des frais engendrés par la reconstruction du palier extérieur ainsi que des escaliers de l'édifice municipal;

ADOPTÉE.

État des résultats mi année

La secrétaire-trésorière a déposé l'état des résultats mi-annuel. Jusqu'à présent, les dépenses respectent le budget prévu, et les revenus seront probablement plus élevés que prévu.

Résolution no 3605-07-16 Travaux réalisés par Germain Paquet

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un tableau relevant les heures de travaux effectués par M. Germain Paquet au printemps pour l'entretien des ponceaux;

ATTENDU QUE le montant à payer s'élève à 620.66\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la secrétaire-trésorière à émettre le chèque au montant de 620.66\$ à l'ordre de M. Germain Paquet.

ADOPTÉE.

Résolution no 3606-07-16 Appel de versement à Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C.

ATTENDU QUE Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. demande une avance de fonds de 400 000\$ pour le 20 juillet 2016;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt approuvé par le ministère des affaires municipales est de 3 754 750 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le versement de 400 000\$ à l'ordre d'Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. avant le 20 juillet 2016.

ADOPTÉE.

Résolution no 3607-07-16 Lettre pour l'inspecteur municipal

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a une nouvelle directive en regard des demandes de permis de construction qui demande à l'inspecteur municipal d'informer le service incendie lorsqu'il s'agit d'un permis de construction pour un bâtiment à risques d'incendie moyens élevés ainsi que très élevé.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette demande à l'inspecteur municipal de transmettre sur réception au service incendie de Dolbeau-Mistassini les documents concernant les permis de construction pour les bâtiments à risques d'incendie moyens élevés ainsi que très élevés et;

QUE la directrice générale doit envoyer une lettre à l'inspecteur municipal pour l'en informer.

ADOPTÉE

Résolution no 3608-07-16 Consentement Hydro Québec

ATTENDU QUE Hydro Québec a fait parvenir un formulaire de consentement pour permettre à une personne désignée de représenter la municipalité pour les comptes d'électricité et pour accéder aux services en ligne.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, à être la représentante autorisée de la municipalité et lui donne l'autorisation de s'inscrire aux services Internet Affaires d'Hydro Québec.

ADOPTÉE

Résolution no 3609-07-16 Renouvellement du logiciel Sage 50

ATTENDU QUE le logiciel de comptabilité doit être renouvelé;

ATTENDU QUE le prix du renouvellement du logiciel s'élève à 641.25\$ + taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la secrétaire trésorière à renouveler le logiciel de comptabilité.

ADOPTÉE.

Suivi sur le transport de bois

La directrice générale nous fait part du suivi sur le transport de bois. Nous avons reçu plusieurs accusés de réception. Le bureau de mise en marché des bois nous avise qu'il est de la responsabilité des compagnies forestières à prévoir et apporter les correctifs nécessaires pour l'entretien et la réparation des routes.

Résolution no 3610-07-16 Entretien du terrain de la fabrique et du cimetière

ATTENDU QUE la fabrique de Notre-Dame-de-Lorette ne peut plus assurer la tonte de gazon sur son terrain ni sur celui du cimetière;

ATTENDU QUE la présidente de la fabrique, Mme Jeanne Mance Paquet, nous a demandé si l'a municipalité était en mesure de tondre le gazon de ces deux terrains;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte de tondre le gazon du terrain de la fabrique ainsi que celui du cimetière au tarif de 6\$ / heure plus les frais d'essence.

ADOPTÉE.

Résolution no 3611-07-16 Échantillonnage d'eau potable

ATTENDU QUE M. Pierre Simard ne peut plus venir prélever nos échantillons d'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini nous a fait une offre de service;

ATTENDU QUE l'offre est de 40\$ / échantillon lorsqu'ils peuvent venir en même temps qu'ils vont à St-Eugène-d'Argentenay et de 80\$ / échantillon lorsqu'ils viennent uniquement pour nous;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation Municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte l'offre de service de la ville de Dolbeau-Mistassini pour l'échantillonnage d'eau potable.

ADOPTÉE.

Loyer Carolle Parent

Avant de rénover le loyer pour Mme Carolle Parent, la municipalité devra faire appel aux services professionnels d'un architecte ce qui augmentera considérablement les coûts.

Résolution no 3612-07-16 Don à la fondation de la Maison Colombe-Veilleux

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une invitation à participer au tournoi de golf de la fondation de la maison Colombe-Veilleux;

ATTENDU QU'il est possible de ne pas participer mais de faire un don;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte de faire un don de 50.00\$ et autorise la secrétaire-trésorière à émettre le chèque à l'ordre de la Fondation de la maison Colombe-Veilleux.

ADOPTÉE.

Site Internet

Mme Cathy Tremblay a informé la directrice générale que le site Internet serait prêt à être mis en ligne. Une formation sera donnée à Georgette Bouchard, Marlène Laliberté, Daniel Tremblay et Nadia Cloutier-St-Pierre afin de savoir modifier et faire des ajouts sur le site.

Résolution no 3613-07-16 Épandage d'abat poussière

ATTENDU QUE des citoyens se sont plaint de la poussière dans les rangs de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a maintenant un nouvel épandeur à calcium;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise l'employé municipal à épandre de l'abat poussière sur la longueur de tous les rangs de la municipalité.

ADOPTÉE.

Résolution no 3614-07-16 Levée de la rencontre

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la rencontre soit levée à 21 heures.

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre, D. G.